

Les encres Epson se conforment à la réglementation relative aux matériaux en contact avec des aliments



Les fabricants du secteur de l'emballage alimentaire appliquent les niveaux les plus élevés de contrôle de la fabrication pour protéger le consommateur.

L'emballage alimentaire est soumis à des lois et règlements, qui s'appliquent à l'ensemble des matériaux destinés à venir en contact avec des denrées emballées, étiquette comprise, appelés collectivement des matériaux en contact avec des aliments.

Il est de la responsabilité de tous les fournisseurs de la chaîne d'emballage alimentaire de s'assurer que des matériaux appropriés sont choisis pour chaque emballage qu'ils produisent. Les encres Epson SurePress et ColorWorks sont conformes au règlement-cadre du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1935/2004, au règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, au règlement (UE) n° 10/2011 relatif aux matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et à l'Ordonnance suisse (RS 817.023.21) relative aux matériaux entrant en contact avec les denrées.



Encres d'impression pour matériaux en contact avec des aliments

Les encres utilisées sur les étiquettes des matériaux en contact avec des aliments doivent être formulées de manière à respecter les limites de migration imposées pour les applications d'emballage alimentaire. Des limites de migration pour empêcher toute contamination sont précisées dans les recommandations des BPF, et ces évaluations sont effectuées par un laboratoire agréé.

L'European Printing Ink Association (EuPIA) n'utilise plus l'expression « encre à faible migration ». À la place, l'EuPIA emploie la formule « encres d'impression pour matériaux en contact avec des aliments », mais toutes deux font référence à une encre appliquée sur une surface qui n'est pas en contact avec les denrées de l'emballage alimentaire. Toutes les encres Epson SurePress et ColorWorks sont conformes aux BPF de l'EuPIA.



Contact indirect avec des aliments

Dans le respect du règlement-cadre (CE) n° 1935/2004, les encres Epson SurePress et ColorWorks ne sont pas destinées à des applications entrant en contact direct avec les aliments et doivent être appliquées sur des étiquettes sur la surface des matériaux d'emballage alimentaire et des objets qui n'est pas en contact avec les denrées, afin de faire office de barrière fonctionnelle.



L'engagement d'Epson envers la conformité

Le niveau d'investissement et de soins dont témoigne Epson dans sa quête de conformité envers les réglementations donne la mesure de son engagement à long terme envers le secteur de l'étiquetage et de l'emballage des produits alimentaires et des boissons. Epson fabrique sa propre encre, et contrôle ainsi chaque aspect de sa production, investissant massivement dans des systèmes et des procédures de contrôle de l'hygiène qui garantissent que ses encres se conforment aux réglementations relatives aux denrées et à l'emballage.



Ses installations sont conformes au règlement (CE) n°2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Toutefois, en appliquant des procédures rigoureuses dans sa production d'encre, Epson va au-delà des bonnes pratiques de fabrication standard. Les mesures de production spéciales appliquées incluent la stérilisation et des salles blanches antimicrobiennes à accès réglementé pour garantir les normes de fabrication les plus strictes. En outre, les encres SurePress et ColorWorks sont fabriquées en respectant le système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise (HACCP, Hazard Analysis Critical Control Point).



Comme pour n'importe quel emballage contenant des denrées alimentaires, nos clients sont tenus d'adopter les BPF et la réglementation européenne en vigueur. Nous recommandons à nos clients d'effectuer leur propre évaluation des risques afin de déterminer la conformité de leurs produits avec la réglementation.

Produit	Encres conformes aux BPF
SurePress L-4533AW	Série T639
SurePress L-6534VW	Série T799
ColorWorks CW-C3500	Série SJIC22P
ColorWorks CW-C7500	Série SJIC26P
ColorWorks CW-C7500G	Série SJIC30P
ColorWorks CW-C6000 Série	Série SJIC36P
ColorWorks CW-C6500 Série	Série SJIC36P

Support technique

Produits pour « Particuliers » (imprimantes et multifonctions jet d'encre, scanners Perfection)
 - Produits sous garantie : 09 74 75 04 04
 (Tarif d'une communication locale hors coûts liés à l'opérateur)
 - Produits hors garantie : 0 899 700 817
 (1,34 EUR/appel et 0,34 EUR/min)

Produits pour « Professionnels » (Laser, Jet d'encre PRO, Matricielles à impact, Scanner, VidéoProjecteurs, Etiqueteuses, Imprimantes Points de vente, Billetterie, Etiquettes, Scanner de chèques, Duplicateurs)
 - Produits sous garantie et hors garantie :
 0 821 017 017 (0,12 EUR/min)

Epson France S.A.S.
 Siège social, agence Paris et consommables
 CS90085 – 92309 Levallois-Parret CEDEX
 Agences régionales : Bordeaux, Lille, Lyon,
 Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.
 Information : 09 74 75 04 04
 (Tarif d'une communication locale hors coûts liés à l'opérateur)
 Pour plus d'informations, visitez www.epson.fr

EpsonFrance
 @Epson_FR
 @EpsonFrance
 epson-france

Les marques commerciales et marques déposées sont la propriété de Seiko Epson Corporation ou de leurs détenteurs respectifs. Les informations sur les produits sont sujettes à modification sans préavis.

Normes de conformité

Dans des conditions appropriées d'utilisation, les encres Epson SurePress et ColorWorks sont conformes aux :

Règlement-cadre (CE) n° 1935/2004

Règlement (UE) concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
 N° 10/2011

Règlement (CE) relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
 N° 2023/2006

Ordonnance suisse (RS 817.023.21) relative aux matériaux entrant en contact avec les denrées, Annexe 10

La norme européenne relative aux jouets EN71 (parties 3, 9, 12)

La 4e version des BPF pour les encres d'imprimerie pour matériaux en contact avec des aliments de l'EuPIA de mars 2016

La Politique d'exclusion pour les encres d'imprimerie et produits connexes de l'EuPIA (novembre 2016)

La Partie 21 du CFR (cGMP, HACCP, matériaux en papier) de la FDA

La réglementation 9 Métaux lourds de la CONEG

Conformité des SVHC en vertu de la réglementation REACH

Toutes les matières premières sont conformes au règlement REACH. De plus, les encres ne contiennent pas de quantités connues de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) d'une valeur supérieure à 0,1 % (ou la limite de concentration la plus faible telle que spécifiée dans la Partie 3 de l'Annexe VI du règlement (CE) N° 1272/2008 qui induit la classification en tant que SVHC), ou qui pourraient être soumises à de potentielles procédures d'autorisation futures (tel que le prévoit l'Article 56 de REACH).

Engagé dans la responsabilité sociétale des entreprises

Epson s'engage à développer des produits respectueux de l'environnement, ce qui signifie que le développement durable est pris en compte de la conception à la réalisation. Nous aidons les clients à reconnaître les avantages environnementaux qu'apporte la technologie, que ce soit à travers notre redéfinition de la fabrication via une robotique innovante, les économies d'énergie que permettent nos technologies d'impression bureautique ou nos solutions numériques d'impression textile révolutionnaires. Nous sommes attachés aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et aux objectifs de l'économie circulaire. Nous proposons des innovations durables, car nous sommes conscients que les choix que nous faisons en tant qu'entreprises, particuliers ou société seront essentiels pour notre réussite commune. Le contenu de cette publication n'a pas encore été validé par les Nations Unies et ne reflète pas les opinions des Nations Unies ou de ses fonctionnaires ou encore de ses États membres www.un.org/sustainabledevelopment

EPSON®